

RAPPORT DE JURY CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE THEATRE ACADEMIE DE GRENOBLE – SESSION 2026

Cette année, le jury était composé de :

- ✓ Laure Humblet, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier *Suivi des enseignements de théâtre et expression dramatique*.
- ✓ Arnaud Alzat-Laly, professeur agrégé de Lettres Classiques et de théâtre, en charge d'une spécialité.
- ✓ Séverine Ruset, maîtresse de conférences en Arts du spectacle, UGA.
- ✓ Corinne Frasseti-Pecques, professeure de Lettres, formatrice Inspe, équipe Litextra UGA.
- ✓ Ingrid Auzières, déléguée académique aux arts et à la culture.
- ✓ Laure Castell, déléguée adjointe aux arts et à la culture.

L'épreuve s'est tenue les 19 et 20 janvier 2026 au centre d'examen « Le Tremble » à Gières.

LA RAISON D'ÊTRE DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

La certification complémentaire atteste des compétences avérées et d'une culture théâtrale solide qui permettent à un professeur du 2nde degré de prendre en charge une Classe à Horaires Aménagés Théâtre en collège ou un enseignement de spécialité – et ce, de façon très réactive. Pour un enseignant du 1^{er} degré, elle lui ouvre la possibilité d'être personne ressource, de gérer des projets et des missions. Elle n'est pas le tremplin pour une formation ultérieure de mise à niveau.

L'examen concerne **toutes les disciplines**. Peuvent s'y présenter :

- Les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires.
- Les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat.
- Les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée.
- Les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Enseigner le théâtre, une didactique propre :

Une liste des missions effectuées ou projets menés dans le domaine du théâtre ne suffit donc pas pour valider la certification, qui n'est pas une récompense pour services accomplis ; c'est la capacité à concevoir, élaborer et diriger (animer dans le sens premier du terme) un véritable cours de théâtre qui est évaluée, ce qui suppose une réflexion pédagogique et didactique articulée sur l'enseignement du théâtre. Pour ce faire, le candidat est notamment amené à exposer quelles compétences il a pu développer dans l'enseignement (et éventuellement dans l'expérience personnelle) de la pratique théâtrale, et celles qu'il a pu transmettre à ses élèves ; il est, en outre, invité à exposer son expérience de spectateur (et les capacités analytiques ainsi acquises) et à présenter sa culture dans le domaine du théâtre : son histoire, ses techniques, les grandes théories qui l'ont animé, la dramaturgie. S'il est indispensable de présenter un *Curriculum Vitae*, lui seul ne saurait suffire à l'obtention de la certification.

Si le jury note cette année une présentation consciencieuse de l'examen, notamment de la soutenance qui a été, pour la plupart des candidats, structurée, il tient à rappeler que les différentes

phases de l'épreuve, dossier et soutenance, sont à mener sur un mode analytique et non narratif. Il est, en effet, regrettable que de trop nombreux dossiers se soient résumés à des *curriculum vitae* commentés de manière chronologique. Le jury souhaite également rappeler aux candidats que, même si leur expérience personnelle du théâtre peut être digne d'intérêt, ils ne doivent pas oublier qu'ils sont des professeurs et qu'ils se présentent à lui en tant que tels, soit en aspirant à avoir, soit en ayant déjà une expérience en classe du théâtre.

Parler du théâtre par le seul prisme de son action n'est pas révélateur d'un acte pédagogique. Il est important de remettre l'élève au centre de la réflexion : quels apprentissages leur proposer ? Quelles connaissances et compétences doivent-ils acquérir, tant disciplinaires, transversales que psychosociales ? De plus, le jury tient à rappeler que les connaissances théoriques, même maîtrisées, trouvent leur application dans la classe, dont le contexte ne doit jamais être perdu de vue, de même que les élèves sont eux-mêmes invités à créer un lien entre pratique et théorie.

LES CANDIDATS :

Douze candidats se sont présentés, sept ont été admis.

Enseignement	Discipline	Nombre de candidats
2 nd degré	Lettres Modernes	11
2 nd degré	Lettres Classiques	1

Cette année, seuls des enseignants de lettres ont présenté la certification. Nous souhaitons, à cet égard, rappeler que des candidats issus de toutes les disciplines peuvent se soumettre à l'examen : même si la connexion entre les deux disciplines peut paraître évidente, elle n'est pas exclusive et les enseignants d'autres domaines ne doivent pas se sentir illégitimes d'enseigner le théâtre. A l'inverse, il convient de souligner, en direction des enseignants de lettres, que le théâtre est un enseignement à part entière, possédant une didactique propre et supposant chez l'enseignant une posture pédagogique différente de celle de l'enseignant de lettres ; ainsi, pour ne citer que cet exemple, une lecture littéraire du texte de théâtre et une lecture dramaturgique sont deux exercices différents, aux objectifs différents.

Le jury a pu constater l'intérêt des candidats pour le théâtre, leur enthousiasme souvent. Il félicite les candidats admis et engage ceux qui n'ont pas obtenu la validation à exploiter leur passion à la lumière de ce rapport en sorte d'enrichir leur culture théâtrale, leur pratique personnelle, et surtout leur appréhension du théâtre en classe.

La certification complémentaire constitue une base solide pour postuler à prendre en charge non plus des ateliers, mais des enseignements artistiques avec leur liberté créative mais aussi leurs contraintes.

L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE :

LE DOSSIER :

Le candidat présente un dossier de cinq pages au plus, envoyé au jury avant la soutenance. Ce dossier s'ouvre avec le parcours professionnel et artistique du candidat sous forme de *Curriculum Vitae*.

Il importe que ce dossier s'appuie sur des connaissances théoriques maîtrisées et variées autant que sur de solides expériences du plateau et du spectacle vivant, mais ces axes ne se suffisent pas en eux-mêmes. Ils doivent alimenter une vision du théâtre et de son enseignement ; le propos doit être problématisé.

Le jury a apprécié des dossiers bâtis sur des expériences et exemples concrets, étayés et sensibles, par rapport auxquels les candidats ont su adopter un recul analytique pertinent, qu'ils concernent la pratique du plateau ou la fréquentation du spectacle vivant. L'enseignement confronte le professeur aux réalités de la classe, à des difficultés qu'il s'efforce de résoudre, à des échecs qui le nourrissent et le font progresser. Le jury a valorisé les candidats qui ont adopté cette approche.

Le jury a été, en revanche, surpris de lire des dossiers avec des fautes d'orthographe, surtout venant d'enseignants de lettres. Certains dossiers étaient uniquement centrés sur la personne de l'enseignant laissant de côté les situations de classe ; ou bien, situation voisine, quelques candidats ont

dissocié les éléments liés à la formation personnelle et les éléments didactiques, réservant les premiers au dossier et les seconds à la seule soutenance.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes. Le candidat dispose de dix minutes pour présenter son exposé, avec ou sans notes (comme support du propos exclusivement). Suit un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes.

L'EXPOSE :

Le but de l'exposé est de permettre au candidat de mettre en évidence sa démarche et pour le jury de découvrir la solidité de sa formation ainsi que les raisons qui ont motivé sa candidature.

Le jury félicite les candidats pour leur préparation de cette partie, qui, dans la grande majorité des cas, a été structurée, construite, problématisée et articulée avec le dossier, sans pour autant faire des redites trop fréquentes de ce dernier.

Il a toutefois été donné à entendre quelques exposés vagues, généralistes et convenus, souvent à l'image des dossiers. Ces propos ne donnent pas à entendre l'approche personnelle du théâtre par l'enseignant. Il ne s'agit pas de paraphraser les programmes et leurs attendus, d'appliquer des méthodes toutes faites, mais bien, pour chacun, de construire sa méthode propre et singulière d'enseignement du théâtre à partir du professeur qu'il est et de son public.

Par ailleurs, Il ne s'agit pas de relater des projets avec leurs succès et leurs difficultés, ni de présenter un cours théorique. Le jury rappelle qu'il ne suffit pas d'égrener des noms de théoriciens ou de metteurs en scène, mais qu'il faut maîtriser ces références, être capable d'engager une réflexion dans l'entretien à leur propos. Il n'est rien de pire que d'interroger un candidat sur un nom évoqué dans l'exposé et se rendre compte qu'il n'a aucune connaissance sérieuse de ses travaux. A l'inverse, toute théorie n'est pas applicable en l'état avec une classe ; il convient de considérer les élèves comme des élèves et non comme des comédiens professionnels.

Ce premier temps en revanche doit permettre au candidat :

- de faire valoir sa formation pratique et théorique,
- d'exposer une vision personnelle du théâtre, appuyée tout à la fois sur l'expérience et sur des lectures ou des formations,
- d'aborder la question de l'enseignement du théâtre et de mener une réflexion pédagogique.

Ces différents points sont incontournables pour prendre en charge un enseignement de spécialité et la configuration de l'épreuve se donne cette orientation pour objectif. Que le candidat enseigne en collège ou en lycée, il doit pouvoir présenter ses aptitudes à assumer ce type de responsabilité.

Durant cette phase, on attend du candidat un propos assuré, clair, structuré et argumenté, une élocution en accord avec la spécialité qu'il présente, un niveau de langage adapté et une tenue du corps qui confirme son expérience du plateau.

Nous déplorons tout particulièrement le fait que plusieurs candidats aient adopté un niveau de langue beaucoup trop relâché pour une situation d'oral d'examen, qu'ils pénaliseraient chez un élève ; nous citons ici quelques exemples : "ouais", "s'engueuler", "chouette", "avoir de la bouteille", "se planter".

Nous avons, à l'inverse, apprécié des candidats souvent enthousiastes, communiquant leur plaisir d'enseigner le théâtre.

L'ENTRETIEN :

Il demande au candidat de préciser certains points de son dossier ou de son exposé. L'enseignant est amené à exprimer son rapport au théâtre :

- sa pratique personnelle du plateau, ses compétences et ses méthodes pour gérer des séances au plateau avec ses élèves,
- sa fréquentation régulière du spectacle vivant, sa connaissance des esthétiques contemporaines, des différents langages scéniques qui composent un spectacle et son aptitude à former ses élèves à l'analyse de spectacle,
- sa connaissance d'écrits théoriques, de références et de textes dramatiques classiques comme contemporains, sa connaissance de mises en scène particulières et significatives,

- sa maîtrise des programmes et l'esprit des programmes en lycée (option et enseignement de spécialité), de leur mise en place concrète. Sa conception d'une didactique du théâtre. Les textes officiels comportent parfois un programme limitatif mais aussi des principes généraux qui régissent les objectifs de la formation et des exercices qui la déclinent.

Le candidat doit pouvoir se projeter dans un véritable travail en partenariat, lequel ne se résume pas à une distribution binaire des tâches théorie / pratique. Il doit en outre prendre la mesure de ce que sont les formes et enjeux du partenariat avec les artistes et les structures.

Le jury invite les candidats à réfléchir à leur posture de professeur dans la classe et par rapport à l'intervenant ; il a été, en particulier, étonné d'entendre évoquer des postures en retrait : le professeur est un acteur majeur du cours de théâtre, son rôle ne se borne pas à l'organisation ou au maintien de "l'ordre" dans la classe, au simple encadrement des élèves ; il est, au contraire, recommandé au professeur de faire profiter la classe de son expertise, que la certification valide, même en présence de l'intervenant, de co-construire les séances, de prendre en charge des temps dédiés dans le cours de pratique. Le professeur non seulement co-conçoit le projet avec l'intervenant, mais co-anime aussi la séance.

Voici quelques préconisations au vu des prestations de cette année :

Cette année, le jury a noté les candidats de 08/20 à 18/20. Il a donc assisté à d'excellentes prestations et n'a entendu aucun exposé qui fût très largement insuffisant.

En revanche, il a donné beaucoup de notes moyennes, sanctionnant au moins un manque important qu'il a considéré comme rédhibitoire. Ainsi, plusieurs candidats se sont vu attribuer la note de 09/20. Ces derniers sont invités à repasser la certification en palliant tout particulièrement la lacune que leur appréciation a mise en lumière.

Parmi ces manques, le jury a pu relever : des faiblesses théoriques trop importantes, une absence de réflexion didactique en dépit de connaissances réelles, voire une absence de réflexion sur la place de l'élève, des approches centrées uniquement sur une seule forme de pratique théâtrale (l'écriture au plateau par exemple), une fréquentation insuffisante du théâtre.

Nous recommandons enfin aux candidats ayant obtenu une note à la moyenne ou légèrement au-dessus de la moyenne de consolider leurs acquis.

L'importance de posséder de solides connaissances pour faire montre à l'écrit comme à l'oral d'une réflexion didactique et pédagogique maîtrisée :

- Connaissance des programmes, des nombreux dispositifs existants (CHAT, Enseignement optionnel, de spécialité, classe à PAC, atelier pour ne citer qu'eux) et ce, quel que soit le type d'établissement dans lequel on est affecté.
- Les enjeux de l'enseignement du Théâtre

Le jury attend que le théâtre soit considéré comme une pratique artistique pleine et entière, non comme une thérapie, un prétexte à des rencontres interdisciplinaires ou à une animation ludique de cours disciplinaire. Le candidat devra réfléchir de façon éclairée aux enjeux de l'enseignement du théâtre dans toutes ses dimensions, école du spectateur comme pratique du plateau.

Le candidat est souvent invité à réfléchir à la mise en œuvre de l'école du spectateur ainsi qu'à la façon de mener une analyse de spectacle sur le plan personnel et sur le plan didactique et ce, même s'il n'a pas en charge un groupe de théâtre.

Le candidat doit pouvoir montrer qu'il connaît le champ des métiers du spectacle vivant et les rudiments du fonctionnement institutionnel de ce dernier (théâtre privé, théâtre public, décentralisation...) car les enseignements en théâtre ont aussi vocation à être des passerelles

vers la construction d'un éventuel projet professionnel. A ce titre, il est également attendu que le candidat sache qu'il existe une discipline académique offrant une formation complète, de la Licence au Doctorat, dans le domaine des « études théâtrales », mais aussi des grandes écoles nationales formant aux techniques de la scène.

De nombreux candidats ont pu témoigner de leur engagement dans des formations. On ne peut que saluer cette démarche précieuse pour construire des connaissances et réfléchir à la pratique de plateau.

- Une fréquentation régulière et diversifiée des lieux de spectacle :

Le jury a pu apprécier le parcours de spectateur personnel de certains candidats qui fréquentent assidûment les salles de spectacle et veillent à diversifier leur approche du spectacle vivant. En effet, c'est la condition *sine qua non* pour se construire une solide culture indispensable à tout enseignant de Théâtre. Il est important de bien connaître l'offre culturelle et spécifique de son territoire, mais il est également nécessaire de s'ouvrir à d'autres scènes et d'autres horizons. Il faut veiller à enrichir son approche des auteurs contemporains, des metteurs en scène et des différentes formes dramaturgiques existantes.

On l'aura compris, un parcours régulier de spectateur est nécessaire pour contribuer à la connaissance des esthétiques scéniques contemporaines en lien avec les structures culturelles.

- La pratique en amateur est un atout pour un professeur qui va devoir prendre en charge de jeunes comédiens en herbe. Une expérience avérée du plateau est effectivement souhaitable. Parmi les ateliers que peuvent suivre les professeurs sur leur temps libre, l'improvisation est revenue à plusieurs reprises. Nous invitons les candidats à bien cerner ce qu'est l'improvisation et à veiller à ne pas calquer telle quelle la démarche vécue dans un groupe d'adultes. Ces expériences sont intéressantes et peuvent devenir le terreau d'une réflexion pédagogique si l'on sait garder un regard distancié.

- Connaissances sur l'art théâtral au sens large.

La culture du candidat se doit d'être nourrie de connaissances scientifiques qu'il faut s'approprier pour bâtir une réflexion didactique de qualité. On invite les candidats à consulter la bibliographie indicative pour se créer le bagage théorique requis. Il faut veiller à ce que le dossier ou l'exposé ne se limite ni à un tissage de citations dont les enjeux ne trouvent aucun écho dans une démarche personnelle et réflexive, ni à des considérations purement théoriques. Les références sont activées par des expériences et une réflexion personnelle. Leur appropriation est indispensable pour dessiner un vrai projet pédagogique, nourri de connaissances maîtrisées et en mesure d'être transposées didactiquement.

La dramaturgie est une notion incontournable à connaître ; elle doit être au cœur des propos à l'écrit comme lors de la soutenance. Celle de **fait théâtral** doit également être claire pour les candidats qui doivent aussi pouvoir définir des **esthétiques contemporaines**.

Le jury peut amener le candidat à préciser ses connaissances dans des domaines qu'il a lui-même abordés. Il est à noter que les ouvrages de vulgarisation ne sont pas la panacée et que l'on attend une approche plus engagée.

Comme l'an passé, nous invitons les candidats à réactualiser leurs connaissances par la prise en considération de travaux récents, de l'actualité théâtrale, de la découverte de dramaturges et de metteurs en scènes contemporains.

Nous réitérons les conseils suivants :

✓ **Distinguer ce qui ressort d'écrits théoriques sur le Théâtre et d'écrits d'artistes.**

Ainsi des ouvrages tels que celui d'A. Ubersfeld *Lire le Théâtre* ou de P. Pavis, *L'analyse des textes dramatiques* ne peuvent être mis sur le même plan que les essais de P. Brook comme *Points de suspension*. Cette distinction permet de cibler les savoirs à didactiser, les outils pédagogiques possibles

et les réflexions d'artistes aptes à nourrir sa propre réflexion sur des problématiques qui traversent le Théâtre. Par exemple P. Pavis offre des clés précises pour l'analyse de spectacle dont le professeur peut s'emparer en classe.

✓ **Posséder non des connaissances pointues mais plutôt un socle de connaissances nécessaires pour enseigner le théâtre :**

- le site ÉDUSCOL (<https://eduscol.education.fr/1710/programmes-et-ressources-en-theatre-voie-gt>) rassemble beaucoup d'informations précieuses et claires sur les options et enseignements, une fiche notamment exprime les enjeux du partenariat à l'adresse :
<https://eduscol.education.fr/document/24271/download>
- une bibliographie indicative se trouve sur ce même site ÉDUSCOL à l'adresse :
<http://eduscol.education.fr/theatre/se-former/bibliographie-1>.
- le bulletin officiel définissant les modalités et la délivrance de la certification complémentaire :
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

✓ **Être en mesure de dégager de grands concepts** tels que la notion de lieu, d'espace, de langage, de fragmentation ou le travail de l'acteur pour ne citer que ces quelques exemples.